

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le vingt et un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lacroix-Barrez, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire.

Date de convocation : 14 décembre 2020

Etaient présents : DELMAS Jean, RAYROLLES Serge, BAILLY François, BONNET Thérèse, COUDOUEL Roger, DELPUECH Frédéric, GUIMONTEIL Lucien, GUIMONTEIL Raymond, LALO Claude, LE GRAS Thierry, LEVEQUE Anne-Marie, PINQUIER Valérie, DELMAS Solange.

Etaient absents : Julien BLANC, Jérôme CHAUVEY

Madame Valérie PINQUIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été rajoutée à l'ordre du jour concernant les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021.

1 – Don au profit des communes sinistrées du département des Alpes-Maritimes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite à la tempête qui a frappé lourdement les communes des 3 vallées du haut pays niçois, l'Association des Maires et l'Association des Maires Ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel au don.

Monsieur le Maire propose de donner 500 euros (cinq cent euros).

Voté à l'unanimité.

2 – Avenant sur le marché, « Maison Riom » lot 3.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant a été établi concernant le marché « Maison Riom » pour logement supplémentaire, le remplacement de la charpente et le renforcement et la modification de la charpente existante.

Les travaux prévus ont donc été réajustés en fonction de ces modifications.

Monsieur le Maire donne lecture des montants des travaux pour le lot n° 3, charpente & structure bois :

Lot	Montant du marché initial	Montant phase des nouveaux travaux	Montant du marché après avenant
Lot n° 03 - Charpente & structure bois	164 862.65 € H.T.	29 113.45 € H.T	193 976.10 € H.T.
	197 835.18 € T.T.C	34 936.14 € T.T.C	232 771.32 € T.T.C

Vote : 12 voix pour, 1 abstention

Le Conseil Municipal approuve cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce marché.

3 - Avenant sur le marché « Maison Riom » lot 2.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant a été établi concernant le marché « Maison Riom » pour logement supplémentaire, complément arase charpente, enduit intérieur maçonnerie agglos, rejointoiement pierres intérieur.

Les travaux prévus ont donc été réajustés en fonction de ces modifications.

Monsieur le Maire donne lecture des montants des travaux pour le lot n° 2, Maçonnerie

Lot	Montant du marché initial	Montant phase des nouveaux travaux	Montant du marché après avenant
Lot n° 02 - Maçonnerie	197 946.08 € H.T.	12 209.60 € H.T	210 155.68 € H.T.
	237 535.30 € T.T.C	14 641.52 € T.T.C	252 186.82 € T.T.C

Vote : 12 voix pour, 1 abstention

Le Conseil Municipal approuve cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce marché.

4 - Avenant sur le marché « Maison Riom » lot 4.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant a été établi concernant le marché « Maison Riom » pour logement supplémentaire.

Les travaux prévus ont donc été réajustés en fonction de ces modifications.

Monsieur le Maire donne lecture des montants des travaux pour le lot n° 4, Couverture & Zinguerie

Lot	Montant du marché initial	Montant phase des nouveaux travaux	Montant du marché après avenant
Lot n° 04 – Couverture & Zinguerie	89 193.00 € H.T.	11 003.40 € H.T	100 196.40 € H.T.
	107 031.60 € T.T.C	13 204.08 € T.T.C	120 235.68 € T.T.C

Vote : 12 voix pour, 1 abstention

Le Conseil Municipal approuve cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce marché.

5 - Plan de financement « Aménagements halieutiques de la Fage ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association AYGA, nous propose des aménagements sur le plan d'eau de la Fage dans le cadre de la politique de développement halieutique à l'échelle du Département qui s'articule autour de 3 axes :

- Le développement de parcours de pêche thématique,
- La mise en œuvre d'une communication de manière à promouvoir l'activité pêche,
- Le développement d'animations autour de la pêche.

Voici le plan de financement que M le Maire soumet au vote

Dépenses	Estimation TTC	Recettes	Montant
Parcours famille	31 560 €	FEDER	14 265.60 €
Assistance à la maîtrise d'œuvre	4 104 €	REGION	5 349.60 €
		DEPARTEMENT	5 349.60 €
		Auto-financement	10 699.20 €
Total	35 664.00 €		35 664.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

6 - Dénomination des rues de Bars, Cayrac, Fraysse, Valon et Vilherols.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après concertation avec les habitants des villages, il convient à présent de valider définitivement les noms des rues.

Pour Bars, voici les propositions :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Impasse du Signadou | - Chemin de l'Eglise |
| - Place du Signadou | - Route du Couderc |
| - Impasse du Couderc | - Chemin de l'Anglade |
| - Chemin du Sud | - Place de la Peyrade |
| - Chemin de la Fontille | - Route de Bramefond |
| - Route du Puech | - Route des Estebats |
| - Route de Lacroix | - Chemin des Prés |

Pour Cayrac, voici les propositions :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Rue des Tilleuls | - Chemin de la Roque |
| - Rue de la Fontaine | - Chemin d'Embernat |
| - Chemin de la Lande | - Rue du Puech |
| - Grand Rue | |

Pour Fraysse, voici les propositions :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - Place de la Clédelle | - Route de Feyt |
| - Route du Pressoir | - Route du Pré Noël |
| - Impasse du Verger | - Rue des Sapins |
| - Impasse du Paradis | - Rue du Four |
| - Chemin de Pradinas | - Place du Couderc |

Pour Valon, voici les propositions :

- | | |
|-----------------------|--------------------------------|
| - Rue Principale | - Route du Prat |
| - Route de Montézic | - Allée du Château |
| - Impasse des Jardins | - Chemin de la Grange de Barre |
| - Route de la Croix | |

Pour Vilherols :

- Chemin du Château

- Chemin du Pré du Ruisseau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la création des voies libellées ci-dessus.

- charge Monsieur le Maire et la Poste de communiquer cette information.

Monsieur le Maire informe que le listing mentionnant le nom des rues, les numéros attribués dans ces rues et les numéros du cadastre sera joint à cette délibération.

7 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire explique qu'il est possible avant le vote du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire propose d'autoriser ces dépenses éventuelles avant le vote du BP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2020 et les décisions modificatives,

1) d'autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 du Budget Général, dans les limites ci-dessous :

N° de article	Intitulé	Montant TTC avant vote BP 2021
2113-181	Aménagements halleutiques de la Fage	35 664,00 €
2188-144	Plaques et numéros de rues	2 400,00 €
2181-145	Création site internet	1 550.00 €

2) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Voté à l'unanimité.

M le Maire souhaite remercier tous les élus et les agents municipaux pour leur implication et le travail fourni en ce début de mandat qui n'est pas simple vu la conjoncture et offre le verre de l'amitié.

